



11 avril 2021

Les contextes de crise sont historiquement le terreau de demande d'Ordre et de désignation de boucs émissaires. Cette crise sanitaire majeure pour laquelle les psychologues sont, parmi d'autres professions, particulièrement sollicités, et proportionnellement mal reconnus dans leurs compétences, ne déroge pas à la règle.

A la grande surprise de la profession, 25 députés Les Républicains ont déposé, le 7/04/21, une proposition de loi visant à la création d'un ordre des psychologues, sans concertation avec les organisations représentatives.

La FFPP (comme le SNP) a bien été sollicitée sur cette question fin novembre 2020, par Julien Aubert, le porteur de cette proposition. Nous lui avons répondu (courrier du 9/12/20) en mettant l'accent sur nos travaux avec 22 organisations du CERÉDéPsy représentatives de la profession et des différents champs d'exercice et de travail sur la réglementation du Code de Déontologie des psychologues. Ces travaux ont été ouverts à l'ensemble de la profession en avril 2018 et la proposition a été réitérée (Journal des psychologues, 2019, n° 366, p. 14). J. Aubert dit avoir « reçu à sa permanence plusieurs psychologues portant un projet relatif à la création d'un ordre national des psychologues », mais n'a pourtant jamais répondu à notre courrier avant d'avoir déposé sa proposition qui va à l'encontre de nos orientations.

Cette proposition de loi résulte d'une absence de concertation avec la profession. Elle traduit, par ses attendus rédactionnels et ses propositions structurelles, une profonde méconnaissance de l'histoire de la profession, de ses positions, de son organisation statutaire, de ses orientations de travail avec les ministères et des modalités les plus adaptées pour faire promouvoir une psychologie et des psychologues au service de la population. Pour rappel, une consultation nationale (Fédérer n°84, 2016, p.27) sur la question de la réglementation de la déontologie de la profession a été réalisée en 2016 auprès des psychologues. Les résultats sont sans appel.

Cette proposition de loi va donc à l'encontre des objectifs qu'elle prétend servir.

La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie ainsi que l'ensemble de ses composantes associatives et syndicales, en accord fondamental avec les organisations du CERÉDéPsy, tiennent à souligner leur opposition majeure à cette proposition de création d'un ordre, tant sur le fond que sur la forme.